

Décision n°2025-79**Nature : Commande Publique (1.7.7)****Marché n°24A002 : Travaux de démolition partielle, reconstruction et rénovation
des gymnases du Parc sportif****Lot n°12 : Plâtrerie – Faux-plafond – Peinture - Avenant n°1**

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire ATELIER DE LA PASSERELLE située 3 rue de la Quarantaine à Lyon (69005),

VU la délibération n°2024-05-01 en date du 23 mai 2024 portant attribution du lot n°12 Plâtrerie, Faux-plafond, Peinture à l'entreprise DUMAS ISOLATION CLOISONS, située 107 Rue de la Garenne à Septème (38780) pour un montant de 281 521,78 € HT soit 337 826,14 € TTC (TVA 20 %),

VU les articles R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique permettant les modifications de faible montant dans la limite de 15 % pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT que le projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment nécessite, afin d'en permettre la réalisation dans des conditions techniques et économiques optimales, d'anticiper dès la phase de construction les travaux préparatoires et les aménagements indispensables à leur future mise en place, notamment en ce qui concerne la structure du bâtiment, le passage des réseaux et les dispositifs de sécurité ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Ajout d'une gaine coupe-feu 2h depuis le RDC jusqu'en sous-face de toiture de la salle omnisport et trappes d'accès CF 1h et pose des trappes de visite fournies par le menuisier (lot 11)	+ 3164,80 € HT
Total HT	3 164,80 € HT
Total TTC	3 797,76 € TTC

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une plus-value de 3 164,80 € HT soit 3 797,76 € TTC (TVA 20%).

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°12 « Plâtrerie, Faux-plafond, Peinture » s'élève désormais à 284 686,58 € HT soit 341 623,90 € TTC, ce qui représente une augmentation de 1,12 % par rapport au montant d'attribution.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 17 juin 2025

Claire POUZIN
Maire de Francheville

